



MUNICIPALITÉ

Décisions du Conseil

Travaux

...

VIE DE LA COMMUNE

Evènements

A vos Agendas - Les Ecoles

...

INFOS

SCoT - SDE 18
Convention de gestion

...

SERVICES

Nos entrepreneurs
Coordonnées utiles

...

LE MOT DU MAIRE



L'année 2019 n'est certes pas encore terminée mais l'heure du bilan approche.

Incontestablement, les conditions météorologiques que nous avons vécues cet été resteront dans les mémoires. Cela a eu des conséquences sur notre environnement et sur notre agriculture. La sécheresse a eu un impact sur l'eau potable et nous avons connu de multitudes restrictions. La végétation et les arbres ont beaucoup souffert. Le monde agricole a été fortement frappé par cette sécheresse et ce dans plus de 73 départements.

Notre commune a connu également des moments difficiles suite au décès brutal de Laurent Fourré à l'aube de ces 55 ans. Nous lui rendons un hommage dans notre magazine.

En ce mois de décembre, il y a, et c'est heureux, des raisons de se réjouir. Les fêtes de fin d'année approchent et seront l'occasion de se retrouver, de partager des moments privilégiés. Chacun adressera ses vœux aux êtres qui lui sont chers, à sa famille, à ses amis.

L'heure du bilan de notre mandat va bientôt sonner dans quelques mois. Depuis 2014, l'esprit constructif et la volonté d'agir en toute transparence animent notre équipe municipale, plaçant toujours l'intérêt général au cœur de notre action. D'ores et déjà, je tiens à remercier le conseil municipal pour son travail, son implication et surtout pour son soutien dans les moments difficiles que j'ai pu traverser.

Les 15 et 22 mars 2020, auront lieu les élections municipales. Ce moment se révèle très important pour celles et ceux qui ont l'envie de s'investir dans la Municipalité, mais également pour nous tous, électrices et électeurs, par notre participation aux scrutins.

*Dans l'attente de vous retrouver à nos traditionnels « Vœux du Maire » le **vendredi 10 janvier 2020**, je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.*

Annie RADUGET - Maire de Lapan

MUNICIPALITÉ

Pages 03	Page 04
Décisions du Conseil Municipal	Travaux



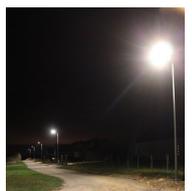
VIE DE LA COMMUNE

Pages 04	Page 05	Page 05	Page 06-07	Page 08
Sport - Judo	Convention de gestion	Irrigation agricole	Evènements	A vos agendas
Page 08	Page 09	Page 09	Page 10	Page 11
Etat civil	Hommage à Laurent	Concours photos Levet	Les écoles	Concours photos ENS



INFOS

Page 11-12	Page 12	Page 13	Page 14
ScoT	SDE 18	Elections	Office de Tourisme



SERVICES

Pages 15	Page 16
Nos entrepreneurs	Coordonnées utiles



DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les comptes-rendus officiels sont consultables sur le tableau d'affichage de la Mairie, en Mairie et sur le site lapan.fr

SYNTHÈSE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2019

- Approuve**, le compte-rendu de la dernière séance et signé par les membres présents du Conseil.
- Approuve**, le compte-rendu des décisions du Maire agissant par délégation du Conseil Municipal.
- Approuve**, à l'unanimité la modification statutaire et l'extension des compétences obligatoires de la communauté de communes Arnon Boischaut Cher.
- Approuve**, à l'unanimité, la motion de l'association des Maires du Cher concernant la restructuration du réseau des finances publiques dans le département du Cher.

Informations et questions diverses :

- Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher : Présentation du rapport annuel d'activité 2018. Disponible en Mairie ou sur le site de la Communauté de Communes ABC. Présentation des rapports sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif de l'exercice 2018. Disponible en Mairie ou sur le site de la Communauté de ABC. Recomposition du conseil communautaire – élections municipales et communautaires de mars 2020.
- SDE 18 : Présentation du rapport annuel d'activité 2018. Disponible en Mairie ou sur le site du SDE18.
- SMEAL : Projet de fusion avec le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Châteauneuf-sur-Cher. Présentation du rapport sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif de l'exercice 2018. Disponible en Mairie ou sur le site du SMEAL.
- SITS : Information sur les dates de réunion de bureau et comité intercommunal.
- Pays Berry Saint-Amandois : point sur le Parc Naturel Régional (PNR) ainsi que sur le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT).
- Cérémonie du 11 novembre, au Monument aux Morts à 11h00.

SYNTHÈSE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DÉCEMBRE 2019

- Approuve**, le compte-rendu de la dernière séance et signé par les membres présents du Conseil.
- Approuve**, à l'unanimité la décision modificative nécessaire pour la prise en charge du budget 2019.
- Décide** : A l'unanimité, de donner un avis favorable sur le projet de périmètre et les statuts du SMEACL, syndicat issu de la fusion du SMEAL et du SI AEP de Châteauneuf/Venesmes/Vallenay, de transférer au SMEACL la compétence « service d'eau potable ». A la majorité, de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour la représenter au comité syndical du SMEACL.
- Décide**, à la majorité, de donner un avis favorable sur le projet du PLUI de FerCher-Pays Florentais.
- Approuve**, à l'unanimité, la participation aux frais de fonctionnement des écoles primaires de Lunery, de Plaimpied et de Trouy pour l'année scolaire 2018/2019.
- Décide**, à l'unanimité, de donner un avis favorable, concernant les plans d'alignements des routes départementales, située en agglomération, à savoir la RD35 sur notre territoire, en application du 1° de l'article L.121-28 du code des communes.
- Accepte**, à l'unanimité, le programme d'action de l'ONF pour l'année 2020 et donne pouvoir au Maire pour signer tous les documents nécessaires.

TARIFS COMMUNAUX 2020 :

- Décide**, à l'unanimité, de maintenir les tarifs 2019 en 2020 de la salle polyvalente et du cimetière.

Informations et questions diverses :

- SMIRTOM : Information « Une hausse de la redevance incitative pour l'année 2020 comprise entre 3 et 5 % ».
- La loi n° 2020-788 du 12 juillet 2020 donne la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers aux EPCI » donc pour nous à la communauté de communes Arnon Boischaut Cher. Nous venons de recevoir un rapport en provenance de la Chambre Régionale des comptes Centre-Val de Loire. Suite à donner lors d'un prochain conseil.
- La mairie sera fermée du 23 décembre 2019 au 3 janvier 2020 inclus.
- Les Vœux du Maire auront lieu vendredi 10 janvier 2020 à 19 h.
- Le Marché aux truffes aura lieu le samedi 11 janvier 2020 à la salle polyvalente de 13 h 30 à 17h 30.

TRAVAUX

Réaménagement du bureau du secrétariat de la Mairie :

- Agencement placard : 2 021,67 € HT,
- Rafranchissement durant la période estivale, réalisé principalement par une conseillère (peinture).

Changement de la porte de service du restaurant : 2 058,70 € HT.



La Communauté de Communes a également réalisé des travaux dans notre commune :

- Nettoyage des trottoirs,
- Réalisation des places de parking PMR sur la place de l'église et à la salle des fêtes dans le cadre de l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments communaux.



SPORT - JUDO

Julie Tourancheau, 9 ans, judoka prometteuse, fait partie de Bourges Judo, en catégorie « espoir poussin ».

A ce titre, elle a terminé première à Saint Cyr en Val (45) et également première à Vierzon (18).

Toutes nos félicitations !



CONVENTION DE GESTION

Le 11 juillet 2019, une convention pour la gestion des espaces naturels a été signée entre la Commune et le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire. Les quatre parcelles concernées (en mauve sur la carte ci-dessous) sont situées autour des sites déjà maîtrisés par le Conservatoire.

Ces terrains font partis d'un ensemble de pelouses calcicoles qui présentent une très grande diversité, aussi bien botanique qu'entomologique. Ils abritent une quarantaine d'espèces végétales déterminantes, dont dix sont protégées, et en particulier l'Inule des montagnes, le Stipe de France, la Renoncule à feuille de graminée ou la Sabline des chaumes, particulièrement rares dans la région.

Le Conservatoire a réalisé un plan de gestion pour la période 2015-2029, pour le site des « Hauts de Lapan ». Ce plan est actuellement en cours d'actualisation et inclura les nouvelles parcelles de cette convention.

L'objet de cette convention est de définir les modalités du partenariat dans le but de :

- Préserver de manière durable le patrimoine naturel des parcelles communales,
- Définir et mettre en œuvre des opérations de gestion propres à garder les habitats et les espèces dans un bon état de conservation,
- Assurer une surveillance et un suivi des parcelles conventionnées,
- Faire connaître la biodiversité du site et les mesures de gestion à tous les publics.

Le Conservatoire s'engage à munir le site d'un plan de gestion, en accord avec la commune. Celui-ci dressera un bilan des connaissances en termes de milieu et d'espèces et planifiera les actions de gestion, de suivi scientifique et de valorisation du site. Le Conservatoire recherchera les moyens financiers nécessaires à l'élaboration du plan de gestion. Ce dernier fera l'objet d'une réunion publique de présentation en commune.

Le Conservatoire pourra confier certaines opérations prévues au plan de gestion à des prestataires extérieurs, organiser des chantiers bénévoles, ou permettre l'exploitation agricole en vue d'optimisation de la gestion écologique. Le Conservatoire pourra, autant que de besoin, requérir à la force publique pour tout fait délictueux constaté sur le site.

Le Conservatoire s'engage, dans la mesure de ses moyens, à organiser une sortie de découverte du site encadrée et animée par son personnel ou un membre de l'association.

La Commune met gratuitement ces parcelles à disposition du Conservatoire pour une durée de 10 ans et s'engage à respecter le plan de gestion et, si elle le souhaite, dans la limite de ses moyens, à assister le Conservatoire dans l'accomplissement de ses missions.



EXPLICATIONS SUR L'IRRIGATION AGRICOLE

Vous avez entendu cet été que le Cher était en situation de restriction d'irrigation et vous vous étonnez de voir des agriculteurs qui continuent à arroser leurs champs. Voici en quelques mots comment sont gérées les autorisations d'irriguer :

La première restriction est un quota annuel maximum par pompage contrôlé par un compteur (cela s'applique à tous les irrigants) Géographiquement la Préfecture gère les prélèvements par bassin (le Cher, l'Arnon, la Sauldre etc. ...) en fonction du débit de chaque rivière. Il existe 3 seuils : le seuil d'alerte, le seuil d'alerte renforcée et le seuil de crise.

En fonction du franchissement de ces seuils et du lieu de prélèvement certaines restrictions sont appliquées :

- soit des interdictions d'arroser durant certaines plages horaires 10h00 / 17h00 puis 8h00 / 20h00 ou pour certains pompages une interdiction totale.

- soit des interdictions d'une ou 2 journées par semaine.

Dérogation : certaines dérogations sont accordées par la Préfecture pour les cultures fruitières, florales, semences, expérimentations, etc...

Sanctions : le non respect de cette réglementation est passible d'amendes de 1500 à 7500 € accompagnée éventuellement d'une suspension de l'autorisation d'arroser.

En conclusion une réglementation complexe mais qui explique qu'un agriculteur qui arrose en période de restrictions n'est pas forcément hors la loi ; il peut être soit dans une plage horaire autorisée, soit bénéficier d'une dérogation.

Le métier de paysan est soumis entre autres aux caprices de la météo et l'irrigation reste un des moyens de sauver sa production dans le cas de sécheresse. Nous demandons depuis longtemps la possibilité de créer des réserves d'eau qui pourraient être remplies en hiver, ce qui limiterait en été l'impact de l'irrigation sur les rivières mais à ce jour sans succès.

Espérant avoir répondu à vos interrogations, nous restons ouverts au dialogue sur ce sujet comme sur tous ceux qui concernent le domaine agricole.



1, 2 et 3 Concours de Pétanque

4, 5 et 6 Voyage du CCAS : croisière et visite du château de Chenonceau

7 et 8 Cérémonie du 11 novembre



1, 2 et 3 Festivités de fin d'année du CCAS
4 et 5 Installation des décorations du village
6, 7, 8 et 9 Spectacle de Noël des enfants du CCAS « Les vacances de M. Mime » avec la présence du père Noël. Merci d'être venu si nombreux cette année.

A VOS AGENDAS

10 janvier - Vœux du maire - **Salle polyvalente** à 19 h.

11 janvier - Marché aux truffes - **Salle polyvalente de 13h30 à 17h30.**

15 et 22 mars - Elections municipales



Retrouvez plus de dates des évènements qui se déroulent sur notre commune sur le site Internet. www.lapan.fr

ETAT CIVIL

Nos joies

Naissance de Nina PETIT le 6 août 2019.

Naissance d'Eléonore MOREAU
le 10 septembre 2019.

Naissance de Lény CHEMAIN le 10 octobre 2019.

Félicitations aux heureux parents

Mariage de Florence et Tony PLISSON
le 17 août 2019.



Mariage de Charlotte et Ghislain PALISSON
le 27 septembre 2019.



Félicitations aux jeunes mariés

Pacs de Ophélie et Clément PETIT
le 13 septembre 2019.

Félicitations aux jeunes pacsés

Nos peines

M. Laurent FOURRE décédé le 21 juillet 2019 à
l'âge de 54 ans.

Mme Ginette GAURIAT née MIGNANT décédée
le 25 septembre 2019 à l'âge de 90 ans.

Toutes nos condoléances aux familles

HOMMAGE À LAURENT



Laurent Fourré est décédé à l'aube de ses 55 ans.

Quelques mots pour vous dire que Laurent a tenu avec Lydia le Restaurant « Lapan's Berrichonne » pendant 8 années.

Il a mis en lumière notre commune grâce à la renommée de sa très appréciée « tête de veau ».

Il était membre du C.C.A.S. et Trésorier de l'Association Culturelle et Sportive de LAPAN (ALCSL).

Laurent était une personne très impliquée pour notre commune et de bons services.

Pour nous ses amis, Laurent, c'était le sourire, l'amitié, la générosité, le partage, une sorte de force tranquille. Il nous manque à tous et nous manquera toujours mais nous n'oublierons pas tous les bons moments chaleureux et conviviaux passés à ses côtés (et auprès de Lydia, Damien, Lilian et Anthony)

Je tiens à témoigner en mon nom et en celui de tous ses amis ma profonde sympathie à ses proches, sa maman, Lydia son épouse, Damien, Lilian et Anthony ses enfants dont nous partageons l'immense peine en espérant que le temps leur permettra d'atténuer leur chagrin... bon courage à eux.

Je terminerai par ce poème "Il y a quelque chose de plus fort que la mort, c'est la présence des absents dans la mémoire des vivants".

CONCOURS PHOTO - TROC PLANTES LEVET

Le 24 septembre, la remise des lots du concours photos Faunes et Flores a eu lieu. Ce concours est organisé lors d'une randonnée gérée par l'association Troc Plantes et le Crédit Agricole de Levet. Chaque participant doit sélectionner une photo prise durant la randonnée. Cette année, plusieurs lauréats étaient des habitants de Lapan.

1er prix enfant : **Lucas Rohaut**, 9 ans. Chicorée sauvage (1)

1er prix adulte : **Jérémie Dupin**. Criquet ensanglanté (2)

2ème prix adulte : **Frédéric Rohaut**. Criquet à ailes rouges (3)

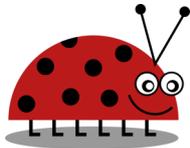
3ème prix adulte : **Mélinda Dupin**. Mouche (4)



Félicitations aux lauréats !

Ecole maternelle de Lunery

Septembre 2019 : Les classes des petits et des moyens sont allées à Quincy pour voir le raisin sur la vigne. Les enfants ont ramassé des grappes qu'ils ont passées au pressoir. Une dégustation du jus de raisin frais a clôturé cette sortie. Des grappes ont été rapportées pour continuer à travailler en classe.



L'association « Nature 18 » est intervenue dans chaque classe pour nous parler des « petites bêtes ». Les enfants ont essayé d'en attraper pour les observer, les dessiner et les classer. C'était très intéressant, ils ont appris beaucoup de choses.

Octobre 2019 : Pour la semaine du goût, le thème choisi était « Un jour, une couleur ». Les élèves ont goûté des aliments, réalisé des recettes et fait des ateliers sur les couleurs. Les moyens et les grands ont travaillé ensemble et des parents d'élèves sont venus encadrer des ateliers.



Novembre 2019 : Les classes ont vu un spectacle de marionnettes : Lucine et Malo.

Ecole primaire de Lunery

Octobre 2019 : Toutes les classes sont parties à Bourges au théâtre Jacques Cœur, pour assister à un concert. Les enfants ont vu un orchestre dirigé par un chef d'orchestre amusant et un conteur très drôle. Les enfants étaient enchantés, les accompagnateurs aussi.



Les enfants ont terminé la première période avec le « Run & Bike ». Toutes les classes étaient ravis de pouvoir faire cette rencontre sportive sous les encouragements de leurs camarades et de quelques parents disponibles. Par binômes, les enfants ont couru et fait du vélo sur un temps donné afin de respecter leur « contrat-tour ».

Décembre 2019 : Pour la journée de la laïcité, les élèves ont chanté tous ensemble un chant sur l'égalité entre les filles et les garçons. Ils préparent une exposition sur ce thème pour la prochaine période.



Les élèves de CP et CE1 vont assister à un spectacle alors que les CE2, CM1 et CM2 iront au cinéma pour fêter Noël. Chaque enfant prépare des décorations pour la table du repas de Noël pendant lequel les CM2 s'occuperont du service.

Ecole d'Arçay

Octobre 2019 : Le 1er octobre, la classe de maternelle a joué à la pêche aux déchets. Des boîtes de différentes couleurs (adaptées aux couleurs des poubelles de la commune d'Arçay) étaient placées face aux élèves. Chacun leur tour, ils sont venus déposer un des déchets dans la poubelle correspondante. Puis au sein de la classe, les élèves ont mis en place le tri des déchets : le sac en papier, la poubelle composte, la poubelle du non recyclable.



Durant la semaine du 7 au 11 octobre, les élèves de maternelle et la classe de CP, CE1 et CE2, ont effectué des activités sur le thème de la découverte des 5 sens :

4 ateliers ont été animés par les enseignantes, les ATSEM, les bénévoles et les parents :

- Atelier sur l'ouïe : loto sonore
- Atelier sur la vue : les illusions d'optiques
- Atelier sur le toucher : reconnaître, en les touchant uniquement, divers objets, formes, chiffres...
- Atelier sur le goût et l'odorat : les yeux bandés, les enfants ont reconnu divers aliments, saveurs ou odeurs.

CONCOURS PHOTO - ENS

Seconde participation au concours photos des Espaces naturels sensibles pour Jérémie DUPIN. Cette année, sur le thème « Partons en balade sur les Espaces naturels sensibles du Cher », il finit 3ème de ce concours avec la photo ci-contre prise au coucher de soleil aux chaumes du Patouillet à Lunery.



Félicitations !

SCoT

Berry St-Amandois
Pays au cœur d'OR
Communautés de communes : Coeur de France - Berry Grand Sud - Arnon Boischaud Cher - Le Dunais

SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale

2019
2021

Participez à l'élaboration du projet de territoire du Berry-Saint-Amandois à horizon 2040 !

- Les contributions écrites à adresser au Président du Syndicat Mixte*
- Le registre d'observations au siège du Pays Berry Saint-Amandois
- Les réunions publiques au moins 2 par communauté de communes
- Une exposition explicative pour présenter les différentes phases du projet
- Le site internet du Pays* pour s'informer et contribuer au projet
- Les articles de presse à déposer régulièrement dans la presse locale
- L'adresse courriel scot@pays-berry-saint-amandois.fr pour envoyer vos remarques par Internet

Syndicat Mixte de Développement du Berry-Saint-Amandois - 88 Avenue de la République - 18200 Saint-Amand-Montrond
* Contact : s'adresser à Monsieur le Président du Syndicat Mixte, via l'adresse ci-dessus ou via le Site Internet : www.pays-berry-saint-amandois.fr

Un projet pour le Sud Cher

Depuis l'été 2018, le Pays Berry-Saint-Amandois s'est engagé dans l'élaboration de son Schéma de cohérence Territoriale (SCoT). Qu'est-ce que c'est ? En quoi cela consiste-t-il ?

Le SCoT est un document d'urbanisme et d'aménagement établi sur l'ensemble du territoire, soit 86 communes et environ 47 000 habitants. Il définit les grandes orientations de l'aménagement de l'espace, et les objectifs à long terme. Il harmonise l'action publique locale sur les thèmes du cadre de vie, de l'agriculture, de l'activité économique, des mobilités, etc. Cette cohérence s'appuie sur un projet de développement pour le Pays Berry-Saint-Amandois pour les 20 ans à venir (« ce que l'on souhaite devenir »).

Enfin, c'est le cadre aux documents d'urbanisme locaux (plan local d'urbanisme ou carte communale) qui détermineront ensuite le droit à construire, mais aussi des autorisations d'exploitation commerciale, des opérations d'aménagement, etc.

Alors que 2018 a défini les modalités de travail et de collaboration entre élus, acteurs économiques, services de l'État et population, les travaux entrent dans la phase opérationnelle dès 2019. Il s'agit surtout d'un moment

d'implication et de réflexion soutenu des élus pour une durée de plus de 3 ans sur le devenir et leurs ambitions pour le Pays Berry-Saint-Amandois. En effet, outre un premier travail important de visites de terrain, de recherches bibliographiques, et d'entretiens avec les usagers du territoire (son Diagnostic et ses enjeux), ce document portera la stratégie de son développement à l'horizon 2040 notamment en matière d'offre de logement et d'emploi, d'accès aux services et aux commerces, de qualité de l'environnement et de gestion durable des ressources naturelles, etc.

Outre l'implication des élus, celle de l'ensemble des habitants et acteurs locaux est au cœur de la démarche de projet avec des temps de dialogue (réunions publiques à chaque phase), des outils d'information (la lettre du SCoT, les articles dans la presse

locale, site internet du Pays) et d'expression (registres de concertation). Consultez régulièrement notre page internet dédiée pour rester informé(e)s.

Qu'est-ce qu'un SCOT ?

C'est un « **Schéma** », c'est-à-dire qu'il définit les grandes orientations de l'aménagement du territoire du Sud Cher, et les objectifs de développement à long terme. Il donne l'objectif à atteindre des politiques publiques mais ne définit pas précisément leur contenu. Enfin, c'est le cadre aux documents d'urbanisme locaux (PLU-i) qui détermineront ensuite le droit à construire.

Qui vise la « **Cohérence** », c'est-à-dire qu'il harmonise l'action publique locale sur les thèmes du cadre de vie, de l'agriculture, de l'activité économique, des mobilités, de l'habitat, etc. Cette cohérence s'appuie sur un projet de développement du Berry Saint-Amandois pour les 20 ans à venir (ce que l'on souhaite devenir – l'objectif 2040).

Sur un **territoire** précis, ici sur les 86 communes du Pays Berry Saint-Amandois, qui couvre les 4 communautés de communes suivantes : Le Dunois (Dun-sur-Auron), Arnon Boischaut Cher (Châteauneuf-sur-Cher), Berry Grand Sud (Châteaumeillant) et Cœur de France (Saint-Amand-Montrond).

Qui élabore le SCOT ?

En tant que véritable projet politique pour un territoire donné, 3 grands types de personnes participent à l'élaboration du SCOT : le Pays Berry Saint-Amandois, structure publique qui mène la mission, son conseil de développement, les communes et les communautés de communes qui construisent le projet ; les partenaires publics (État, Région, Département, territoires voisins, chambres consulaires, groupes d'entreprises, etc.) qui veillent à la prise en compte de leurs propres problématiques dans le document ; les usagers du territoire, vous !

Comment participer au SCOT ?

Tout au long de son élaboration, le SCOT se nourrit des expériences et des aspirations à long terme de la population et de ses usagers. En ce sens, plusieurs outils de concertation sont mis en place :

- **Informations :**
 - Au siège du Syndicat mixte et des 4 Communautés de communes : consultation en libre-service des documents validés du SCOT au fur et à mesure de l'avancement de la mission ;
 - Une exposition itinérante et évolutive ;
 - Publications dans la Presse ;
 - Publications sur le site internet du Pays Berry Saint-Amandois.
- **Participation :**
 - Au siège du Syndicat mixte et des 4 Communautés de communes : un registre d'observations ;
 - 2 réunions publiques par intercommunalité (à partir de la phase de Projet – 2020) ;
 - Adresser un courrier au président du Syndicat Mixte de développement du Pays Berry Saint-Amandois

SDE 18

Eclairage Public : halte au vandalisme sur les éclairages publics !

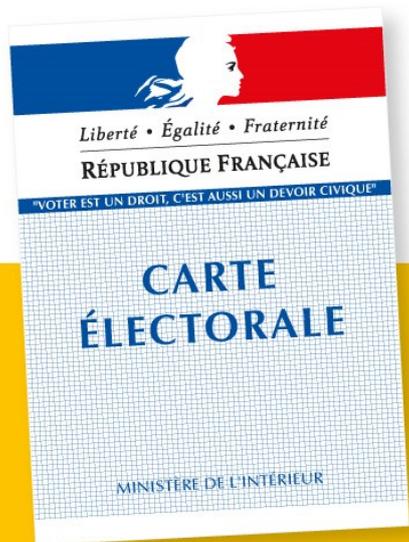
Depuis près de deux ans, les communes du Département du Cher doivent faire face à une recrudescence d'actes de vandalisme sur le mobilier urbain et les installations d'éclairage public. Régulièrement, les installations ou encore les bornes de recharges pour véhicule électrique sont prises pour cible. Des actes de malveillance qui coûtent cher à la collectivité, au SDE 18 et qui pénalisent tout le monde.

Ces dégâts peuvent engendrer des situations dangereuses ou des sources d'insécurité (un carrefour sans signalisation suffisante par exemple, un sentier avec des luminaires cassés). Les services des collectivités travaillent à la réparation et au remplacement des installations dans les meilleurs délais. Face à des dégradations répétées, les collectivités ne pourront plus réparer ces biens communs, utiles à tous.

Face à ces agissements, votre municipalité et le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher* font appel au civisme de tous pour lutter contre la destruction ou la détérioration intentionnelle et malveillante des biens publics et rappellent qu'il est du devoir de chacun de respecter les installations et le matériel payés par tous.

*Pour rappel, la commune délègue la compétence « éclairage public » au Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE 18) qui prend alors en charge la gestion du patrimoine lumineux. Plus d'infos : www.sde18.com

Pas de permanence pour les inscriptions sur les listes électorales du fait de la mise en place du répertoire électoral unique depuis le 1er janvier 2019. Rappel : les inscriptions peuvent se faire jusqu'au 7 février 2020.



INSCRIT(E)

Pour voter en 2020...

Élections municipales

... vous avez jusqu'au 7 février 2020
pour vous inscrire sur les listes électorales.

Comment s'inscrire en ligne sur les listes électorales ?



01

Je me rends sur le téléservice en ligne à l'adresse www.demarches.interieur.gouv.fr dans la rubrique « Élections »



02

Je crée mon compte personnel service-public (ou je m'identifie via FranceConnect)



03

Je rentre mes informations personnelles et j'indique le code postal de la commune où je souhaite m'inscrire



04

Je fournis les informations et pièces justificatives* demandées, soit numérisées, soit par voie postale

* Pièce d'identité et justificatif de domicile



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

| [@Place_Beauvau](https://twitter.com/Place_Beauvau) | [/ministere.interieur](https://www.facebook.com/ministere.interieur) | [@ministere_interieur](https://www.instagram.com/ministere_interieur) | www.interieur.gouv.fr

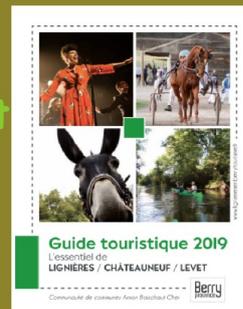
Le Tourisme sur la communauté de communes Arnon Boischaut Cher Les actions marquantes

Année 2019



Validation des circuits de randonnée par les communes du territoire
Ils pourront être parcourus au printemps 2020

Un guide touristique de 50 pages traduit en anglais et néerlandais tiré à 6500 exemplaires



Un agenda du territoire disponible sur le site internet : www.lignieresenberry-tourisme.fr et toute l'offre du territoire remise à jour chaque fois que cela est nécessaire

Étude de coopération entre Offices de Tourisme du Pays Berry St Amandois



Mise en valeur, par des saynètes théâtralisées, de lieux insolites du territoire de la Communauté de Communes

Un comptoir artisanal et gourmand ouvert toute l'année avec des produits du Berry



Une boutique éphémère de Noël avec de nombreuses créations exclusives dès fin novembre à Lignières



Office de Tourisme 32 grande rue 18160 Lignières
02 48 60 20 41
accueil@lignieresenberry-tourisme.fr
Bureau d'Information Touristique
2 rue Brune 18190 Châteauneuf-sur-Cher
www.lignieresenberry-tourisme.fr





ma p'tite laine
02.48.55.32.03

6 Square Henri Barbusse
18400 Saint-Florent-sur-Cher

Photoéopicture
Photographie



Pascal Renaudet

✉ photoespicture@gmx.fr
02 48 24 04 11
06 86 67 99 27

n° Siret : 82127308

Caravelle
Courtiers en Assurances

Marc Pelletier
Courtier
06 63 88 06 59

m-pelletier@caravelle-assurances.com
7, rue de Rémigny 58000 NEVERS **03 86 36 00 33**

N. Oriet: 800 31071 (06) 945149

Gladys Style
Déco d'intérieur



Coaching déco
Aminagement
Événementiel
Paysage d'intérieur

www.gladystyle.fr
06 50 78 25 24
gladystyle18@gmail.com

Siret: 828047258 80006

PASCAL ESPACES VERTS
Un Mot Un Geste et Pascal Fait Le Reste

PASCAL

106 Chemin Du Breuil
18340 Lapan

06/50/85/83/24
06/50/40/75/71



MARLENA MACIASZCZYK

LaPolka

Bar Restaurant
Cuisine française et des pays de l'est
2 Chemin de Houet
18-340 LAPAN
Tél: 02-48-68-53-52
E-mail: Lapolkaresto18@gmail.com

Ouverture:
Mardi au samedi:
8h30-14h et 17h-21h
Mercredi: Fermé
Dimanche: 9h-14h





NUTRI BIENÊTRE

80% Nutrition 20% Activité Physique
Club de Forme,
Bien Être et Nutrition



Carole RENAULT, Coach Forme et Bien Être
☎ : 06.48.71.46.90

Laeti'sanes et Aromates
Les bienfaits des plantes, naturellement

Plantes pour infusions
Aromates
Céréales
Graines de lin
Graines de courge
Baies de Goji
....



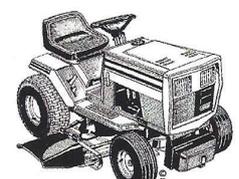
Laetitia Jolivet
17 chemin du Bouchet
18340 LAPAN
tel : 0658353823

MOREAU Morgan
Auto Entrepreneur

Réparation et Entretien matériel
de plaisance

06.63.05.10.43

18340 LAPAN
morganmoreau@hotmail.com



N° SIRET 811 720 648 00013



LAPAN ENERGIES

CLIMATISATION - CHAUFFAGE
PLOMBERIE - ELECTRICITE

06 62 07 67 38

Entretien - Dépannage - Installation

123 Chemin de la fontenille
18340 LAPAN
tony.plisson@orange.fr

COORDONNÉES UTILES

MAIRIE

48 route de la Vallée du Cher
18340 Lapan

02 48 68 90 28

mairie@lapan.fr

www.lapan.fr

Lundi et Jeudi de 9h à 16h



Fermeture

du 23 décembre
au 5 janvier inclus

Vous pouvez également prendre rendez-vous avec les élus de la commune.

Annie Raduget, Maire

06 74 72 14 17

02 48 68 96 67

Jean Borello, 1^{er} adjoint

06 11 77 33 05

09 53 76 61 99

Marie-Claude Ladanne, 2^{ème} adjointe

06 44 99 55 59

02 48 68 96 03

SALLE POLYVALENTE

10 chemin de la Fontenille
18340 Lapan

GENDARMERIE

Levet 02 48 66 66 15

Châteauneuf sur Cher 02 48 62 01 91

Dun sur Auron 02 48 66 64 95

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Comcom ABC 02 48 60 42 74

SERVICES D'AIDE À DOMICILE

Présence verte 18 02 48 23 06 82

Ménagez-vous 02 36 24 66 42

SANTÉ

SOS Médecin 02 48 23 33 33

Pharmacie de garde 3237

Centre Anti-poison 02 41 48 21 21

Centre Hospitalier Bourges 02 48 48 48 48

Enfance maltraitée 119

ANIMAUX

SPA (Quatre Vents) 02 48 24 13 32

SECOURS

Samu 15

Pompiers 18

Police 17

Appel d'Urgence Européen 112

ORDURES MÉNAGÈRES

SMIRTOM Saint-Amandois 02 48 60 66 89

DÉCHETTERIE

Venesmes - Route de Corquoy 02 48 60 03 91

Levet - Les Dames Roses

SYNDICAT DES EAUX

SMEAL de Lapan 02 48 68 00 25

ASSAINISSEMENT

Société MEYER 02 36 64 22 49

Directrice de la Publication : Annie Raduget

Ont contribué à la réalisation de ce numéro : Valérie Charles, Jérémie Dupin, Nadège Fossé, Christine Gauriat, Daniel Gauriat, Nicolas Malin

Crédits photos : Mairie de Lapan, l'ALCSL - Impression : Imprimerie Saint-Amandoise. Dépôt légal : 120 exemplaires.